

Conseil patrimoine bâti

église *Saint-Laurent de Kairon*

Commune de SAINT-PAIR-SUR-MER



Compte-rendu d'observation

Visite du 25 OCTOBRE 2018

Participants :

- M. LECROISEY, maire de SAINT-PAIR-SUR-MER
- Mme ROUMY, adjointe en charge du Tourisme, de la Culture et de la Communication
- Mme LE SAINT, adjointe en charge du cadre de vie et des aménagements urbains, de la sécurité et de la Vie associative
- M. TAILLEBOIS, adjoint en charge des Travaux
- Mme LE JOSSIC, élue et déléguée en charge du développement durable
- M. COLOMBIER, Directeur des Services Techniques
- M. ERNAULT, architecte-conseiller au c.a.u.e. de la Manche

L'ÉTAT DES LIEUX APPARENTS

en quelques mots ...

L'église *Saint-Laurent* présente un état de conservation relativement satisfaisant. Toutefois, l'équilibre sanitaire de l'édifice reste aléatoire sur certaines parties très localisées de la construction. Les pathologies les plus exprimées semblent notamment particulièrement concerner le clocher. Edifié au début du XX^{ème} siècle, ce jeune clocher-porche fait montre d'un principe constructif relativement étonnant puisque ses façades extérieures ne possèdent pas la même nature d'appareils de pierres. Si les façades latérales de la tour semblent avoir recherché à reprendre l'expression des moellons anciens de l'église, la façade occidentale du clocher et son degré supérieur montrent en revanche une pierre équarrie de toute autre nature. Cette curiosité renvoie par ailleurs à d'autres ruptures stylistiques tel que le gabarit même de cette tour ou encore le choix de son ornementation dont les effets détonnent quelque peu avec la silhouette bâtie de l'église. Par aggravation, l'emploi de ciment que l'on retrouve en aplâtré dans le porche du clocher pourrait également correspondre - au vu de son époque d'édification - au principe de montage et de hourdage des ouvrages de maçonneries de cette tour moderne (hypothèse à vérifier). La présence de ciment sur des murs censés être perspirants complique les états sanitaires. Avec des supports dits « fermés » à la vapeur d'eau, les intérieurs sont alors souvent en proie à des problèmes de condensation récurrents ; comme en témoigne l'ambiance hygrométrique du porche d'entrée de l'église. Au-delà, la couverture du clocher semble également fragilisée par un dispositif constructif peu convainquant. Par ailleurs, les pieds de murs semblent également avoir particulièrement été fragilisés par des décaissements de sols aux abords directs de l'édifice, notamment au niveau des murs gouttereaux Nord. Avec le temps, l'aménagement des sépultures et les usages du cimetière ont déformé les profils de terrain laissant place à des effets de cuvettes et de contre-pente renvoyant systématiquement les eaux de pluies contre le bâtiment. De plus, certaines pierres d'assises ont été mises à nu, révélant de potentielles fragilités pour les maçonneries. Aussi, compte tenu des pathologies observées sur l'édifice, l'enclos du cimetière appelle à renouer avec son caractère d'origine en restituant les piédestaux enherbés autour de l'édifice. Concernant l'intérieur, la pose d'un entoilage enduit sur la voûte de la nef semble s'opposer à la bonne préservation de ce revêtement et constitue d'emblée un point de questionnement quant à sa fonction sur un tel patrimoine.



Regard(s)



Le clocher marque depuis un peu plus de cent ans la silhouette du bourg de Kairon. Son gabarit et son implantation en tour-porche semblent toutefois difficilement négociés aujourd'hui avec l'espace routier qui empiète et fait disparaître le seuil de son parvis.



Une gestion des eaux de pluie à revoir.

Une présence végétale salvatrice pour l'équilibre sanitaire de l'édifice...



DES POINTS DE VIGILANCE

par ordre d'importance

Au regard de cet état des lieux apparent, un certain nombre d'actions pourraient être, d'ores et déjà, envisagées :

✓ **Vérification/Réfection des organes d'étanchéité des parties hautes** > l'ensemble des organes d'étanchéité des couvertures est concerné (bandes faîtières, noquets, solins, etc.). Les couvertures de l'édifice seraient également à vérifier. Le cas échéant, des travaux de réfection pourraient être entrepris. Le réseau de gouttières est concerné par cette vérification générale (y compris nettoyage). **NB** : sur ce point, il serait opportun d'améliorer la gestion des eaux pluviales en ajoutant une descente de gouttière sur chaque versant de l'édifice ; le dispositif actuel semble sous-estimé au regard des surfaces de ruissellement offertes par les couvertures. **Attention** : de façon générale, il conviendra de vérifier l'état mécanique des pannes sablières contiguës aux gouttières visiblement impactées par un débordement récurrent des égouts de toitures.

✓ **Réfection du clocher** > la restauration des maçonneries de la tour est à envisager. **Attention** : il semble indispensable de pouvoir construire l'intention de restauration sur un projet de conception prenant en compte notamment la différence de la nature des pierres constatée sur les façades de la tour. De la même façon, il conviendra de s'assurer de la façon du hourdage intérieur des maçonneries de ce jeune clocher. Car compte tenu de sa génération, il peut être possible que celui-ci ait été édifié avec du mortier de ciment ou au mortier bâtard (mélange chaux-ciment), ce qui d'emblée contredirait les conditions de perspiration que l'on rechercherait avec un rejointoiement à la chaux. Si tel était le cas, l'utilisation d'une chaux ne serait, ici, qu'esthétique*. En tout état de cause, il conviendrait probablement dans ce scénario de travailler avec un rejointoiement dont le mortier soit hydrofugé. **Mise en garde** : l'emploi d'un hydrofuge avec la chaux est, en général, réservé pour les parties sommitales d'ouvrages, là où, précisément, l'eau de pluie a tendance à stagner ; ce type de mise en œuvre est, en revanche, **fortement déconseillé pour le traitement de toutes parois verticales de maçonneries anciennes montées à la terre**, l'ouvrage devant demeurer perspirant. Aussi, pour un montage au ciment, un hydrofuge appliqué sur les façades extérieures pourrait être indispensable. Pour le reste, l'étanchéité des oculi présents sur les façades de la tour sera un point d'attention particulier (notamment celui surmontant la porte monumentale). A l'intérieur, les revêtements « fermés », réalisés autrefois au ciment, auront tout intérêt à être dégradés au profit d'un projet de restauration recherchant la perspiration des ouvrages de maçonneries. Cette hypothèse de travail ne vaut que si des sondages faits en cœur d'ouvrage au préalable des travaux ne révèlent pas de présence de ciment ou de chaux bâtardes. **Enfin**, le projet de restauration du clocher pourrait concerner également le dispositif d'abats-sons et la menuiserie de la porte monumentale. [*le choix d'une chaux ne peut s'improviser et reste liée à un projet de conception dont dépendent sa nature, sa couleur, sa granulométrie, etc.].

✓ **Interventions sur les sols extérieurs** > une légère recharge des sols pourrait être envisagée aux abords directs de l'édifice, notamment où les pierres d'assises des ouvrages de maçonneries ont été dévoilées. Cette recharge en pied de bâtiment pourrait alors prendre, en finition, l'aspect d'un léger glacis enherbé et/ou végétalisé. Cette disposition permettrait notamment d'épauler certaines pierres de fondation mises à nu et d'éviter, de surcroît, à ce que le ruissellement des eaux de pluies sur les façades ainsi que l'humidité en sol provenant du cimetière ne soient renvoyés systématiquement contre les murs de l'église. Eventuellement, la mise en place d'un drainage, en canalisation drainante (c'est-à-dire **placé à une distance respectueuse** des ouvrages de maçonneries de façon notamment à ne pas les fragiliser) et placé opportunément sur la périphérie de l'église dans le bas des nouveaux glacis enherbés, pourrait permettre de limiter l'impact des eaux en sols. **NB** : en opportunité de ces travaux, la reprise en souterrain de l'ensemble des descentes de gouttières ainsi que la pose de regards étanches à chaque point de collecte pourraient permettre de parfaire la gestion des eaux de pluie dans l'environnement direct des pieds de maçonneries. Une purge et une restauration avec une chaux adaptée permettraient de retrouver un équilibre sanitaire plus cohérent à l'intérieur de l'édifice au droit de ces zones.

✓ **Réfection de l'étanchéité des baies** > à l'exception des verrières de la nef déjà restaurées, les vitraux du chœur et des transepts Nord et Sud sont à vérifier. L'étanchéité des pieds et pourtours de baies semblent notamment à revoir. De la même façon, la restitution d'un exutoire des eaux de condensation serait à envisager pour les baies où le dispositif n'est plus effectif. Une fois seulement cette étanchéité assurée, des travaux de réfection des enduits des éveils intérieurs de baies pourraient être envisagés.

✓ **Réfection du couvrement de la nef** > la suppression de l'entoilage du couvrement de la nef serait profitable à l'équilibre sanitaire du berceau de voûte. En fonction de l'état des supports révélés par la suppression de cet entoilage, il conviendra alors de procéder à un simple rafraîchissement par chaulage ou, à l'inverse, d'envisager la réfection complète de la voûte.

Action(s)

VERS UNE RESTAURATION PÉRENNE

pour ce patrimoine communal

Si une partie des travaux à envisager sur l'église *Saint-Laurent* concerne des opérations de simple réfection et d'entretien ordinaire pouvant se satisfaire de l'intervention d'**artisans** maîtrisant **les techniques de mise en œuvre** appelées par ce type de patrimoine, il n'en demeure pas moins que les compétences d'un **architecte** ou d'un **architecte du patrimoine** pourraient être nécessaires, voire incontournables sur un certain nombre de points, pour mener à bien un projet de restauration globale et permettre une préservation pérenne de l'édifice. La restauration des maçonneries ainsi que la restauration des intérieurs de l'église demeurent en ce sens caractéristiques des éléments de projet nécessitant l'intervention de professionnels spécialisés. Sur ce point, l'intervention d'un architecte pourrait être complétée, en parallèle, par l'apport des compétences d'un **paysagiste-concepteur**. Le rôle combiné de ces deux intervenants permettra, d'une part, de rétablir les conditions de salubrité des sols ainsi que leurs cohésions aux abords de l'édifice et, d'autre part, de restituer le cachet patrimonial du lieu tout en assurant la fonction du cimetière autour de l'église. Aussi, l'apport de ces professionnels reste autant bénéfique pour la juste considération de ce bien communal que pour les économies à imaginer dans la gestion et l'entretien de l'édifice dans le temps. Pour l'ensemble de ces opérations, la collectivité peut être assurée de la permanence du conseil bienveillant du c.a.u.e. de la Manche.



Vue sur l'église *Saint-Laurent* et l'enclos de son ancien cimetière - Source Archives Départementales 50 -



Le stationnement de véhicules a-t-il sa place contre les murs de l'église ?

L'église *Saint-Laurent* présente des atouts architecturaux notoires. Aussi, la restitution de certains éléments emblématiques comme le paysage de l'ancien enclos pourrait permettre de valoriser davantage le lieu tout en favorisant la préservation de ce patrimoine singulier.



*Une sacristie « bretonnisée » ...

De façon générale, la question de la circulation automobile dans le bourg de *Kairon* demeure incidente sur les conditions de préservation de ce patrimoine communal. Aussi, compte tenu de son peu d'intérêt patrimonial, la suppression de la sacristie pourrait permettre d'envisager une circulation en sens unique de part et d'autre du périmètre de l'enclos ; ce qui implique également, en retour, au clocher-porche de bénéficier d'un seuil bâti plus cohérent d'avec son gabarit bâti. Combinées, la suppression de cet édicule des années 50* et la restitution de l'empreinte de

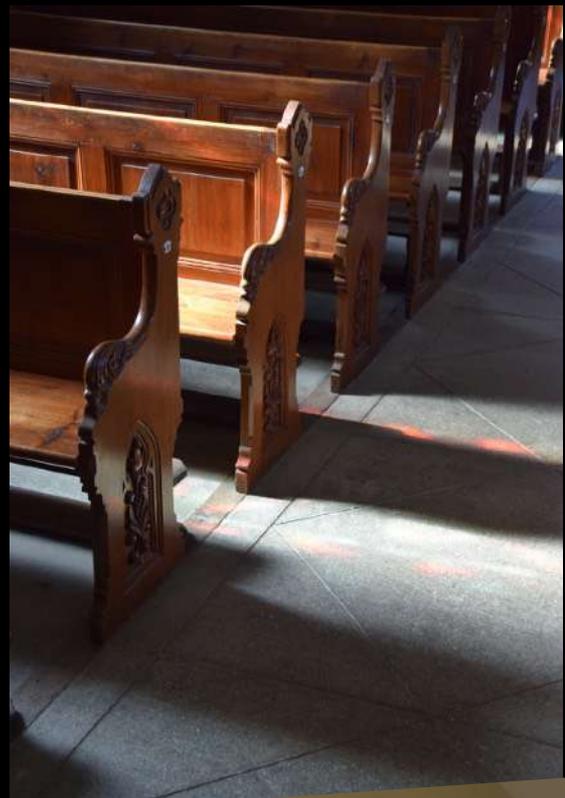
l'enclos médiéval comme un écrin autour de l'église se posent comme des pistes patrimoniales évoquant tant l'ambiance séculaire du lieu que des conditions de sécurité routière pour la traversée du bourg de *Kairon*.

Trésors du département



PRÉSENTER SON PATRIMOINE

Les travaux de restauration sont l'occasion de valoriser l'histoire de la commune et de l'église, les objets d'art qu'elle abrite ainsi que les travaux de sauvegarde réalisés et leurs acteurs. Pour le plaisir des habitants et des visiteurs, un espace de médiation dédié peut présenter des panneaux ou pupitres de présentation bien illustrés, des vitrines sécurisées pour les objets d'art. Un éclairage des tableaux et des éléments architecturaux remarquables peut compléter cette mise en valeur du patrimoine.



AVERTISSEMENT

Cette intervention du C.A.U.E. s'inscrit dans le cadre d'une mission d'accompagnement de la maîtrise d'ouvrage sollicitée par la commune de SAINT-PAIR-SUR-MER. En aucun cas, elle ne doit être considérée comme opérationnelle, étant une démarche de conseil et de sensibilisation. Les réflexions proposées permettront à la commune de SAINT-PAIR-SUR-MER de définir des choix d'aménagement avec un objectif de qualité que pourrait développer ultérieurement un concepteur d'exercice libéral (Architecte, Architecte-Paysagiste, Urbaniste...), préalablement à toute mission de maîtrise d'œuvre.

c.a.u.e.
de la manche
CONSEIL D'ARCHITECTURE, PAYSAGISTE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Conseil patrimoine bâti

église de Kairon de SAINT-PAIR-SUR-MER - octobre 2018